



LA VIGIE

Journal de démocratie sociale DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON

A BONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00
Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

INSERTIONS

Une à six lignes	3 fr. 00
Réclames	0 fr. 50
Faits divers	1 fr. 00

L'ENTENTE CORDIALE.

Les journaux de la Métropole arrivés par le dernier courrier, sont remplis de détails sur les fêtes superbes offertes par la Ville de Paris et le Gouvernement de la République Française, pour la réception du Lord-Maire de Londres et des conseillers municipaux de la Capitale anglaise.

Certes, comme Français, nous devons nous réjouir de cette nouvelle et magnifique démonstration de l'entente Cordiale si heureusement conclue entre deux grandes Nations, pour assurer la paix du Monde.

Mais nous sommes bien obligés de constater avec un profond serrement de cœur, que malgré cette entente si cordiale, la Grande Colonie anglaise de Terre-Neuve, dont la prospérité et la richesse vont sans cesse en augmentant, s'acharne, avec une persistance inouïe, à compléter la ruine de sa voisine la petite colonie française des Iles St-Pierre et Miquelon.

Pourquoi, lorsque sur tous les points du globe la France et l'Angleterre marchent la main dans la main, a-t-on laissé subsister ici un tel brandon de discordes entre les deux colonies voisines ?

La question était cependant bien facile à régler.

Nul n'ignore aujourd'hui que le *Bait Act* a été fait par Terre-Neuve dans le

but de ruiner notre industrie de la pêche de la morue en nous privant de la boëtte nécessaire pour la pratiquer.

Si l'on ne pouvait, sans l'assentiment de Terre-Neuve, obtenir que le *Bait Act* fut rapporté, en signant le Traité du 8 avril 1904, il eut été facile, lors du règlement des indemnités pour l'abandon du *French Shore*, d'en obtenir une pour la colonie de St-Pierre et Miquelon.

Nous y avions bien droit; car pendant de longues années, à la demande du Ministère, nous avions subventionné sur les fonds du budget local tous ceux de nos concitoyens qui allaient faire la pêche sur cette côte afin d'y maintenir nos droits, dans un intérêt national.

Le Gouvernement britannique est large et généreux; si les Représentants de la France avaient su insister, on aurait accordé une large indemnité.

Or avec 500,000 fr. seulement, nous pouvions installer à St-Pierre un vaste frigorifique afin de conserver, en tout temps, de la boëtte fraîche pour notre flottille de pêche; nous pouvions prendre des mesures économiques pour rétablir nos relations commerciales avec l'étranger; nous pouvions, en un mot lutter avec avantage contre le *Bait Act* et même en annuler complètement les effets.

Aujourd'hui c'est à la France seule qu'il appartient de nous venir en aide !

Après plusieurs mauvaises campagnes de pêche successives, la colonie est à la

veille de la ruine complète, dont nos voisins de Terre-Neuve sont les premiers artisans.

Le Gouvernement de la République Française voudra-t-il laisser mourir de faim, ou s'expatrier tous les uns après les autres, des citoyens Français qui ont les mêmes droits à sa sollicitude et à sa protection que ceux de la Métropole ?

Notre patriotisme se refuse à le croire.

La France, toujours si grande et si généreuse, ne voudra pas être accusée plus tard d'avoir sacrifié, de gaieté de cœur, la plus Française de ses colonies à l'Entente cordiale.

Une seule voix discordante

Il fallait s'y attendre.

Tous ceux qui ont lu le Rapport de M. Pompéï, Maire de Saint-Pierre, sur la situation actuelle de la colonie n'ont pas manqué de l'apprécier à sa juste valeur. Avec la perspicacité qui lui est propre M. Pompéï a exposé, aussi nettement, aussi complètement que possible, les diverses réformes à opérer dans le plus bref délai si l'on veut réellement que le pays puisse se relever. Rien n'a été oublié et vraiment, si le Gouvernement de la République daigne écouter son appel nous pouvons nous flatter de voir encore de beaux jours.

Nous voulons l'espérer, mais cependant que la population entière approuve le rapport du Maire, une seule voix discordante s'élève, c'est celle du « Réveil St-Pierrais » il fallait s'y attendre.

Cela ne ferait vraiment pas l'affaire de ce journal brouillon de voir tous les Saint-Pierrais s'entendre et s'unir pour enrayer le mal qui nous menace.

Certes, les conseillers municipaux actuels, ne pousseront pas le désintéressement jusqu'à remplir de leurs propres deniers, une caisse que les circonstances, et les fautes de leurs prédécesseurs ont complètement vidée; cependant dans notre malheur nous avons la bonne fortune de posséder un Conseil municipal et un Maire dont le dévouement à nos intérêts est bien connu et nous sommes certains qu'avec eux tout sera tenté pour sortir notre pauvre pays de la crise où il se débat.

Aussi faut-il dédaigner les gens dont l'esprit étroit ne voit en tout et partout que des questions de personnalités et devons nous, nous unir tous contre le danger commun.

Les trappes.

M. l'Administrateur, ému sans doute des doléances des pêcheurs de l'Île-aux-Chiens, a jugé à propos de faire mardi dernier, dans son cabinet une réunion de personnes compétentes, pour examiner la question de la pêche à la trappe, dont on envisage pour l'année prochaine l'emploi comme un des moyens de relever l'industrie de la morue et de la boëtte:

Qu'il nous soit d'abord permis de constater que rien dans les règlements administratifs n'interdit l'usage des trappes et filets.

A cette réunion étaient présents, trois délégués de l'Île-aux-Chiens et le Maire de Miquelon et un délégué de cette commune. Pour représenter Saint-Pierre, on avait convoqué M. Eugène Poirier, qui devait amener avec lui plusieurs petits pêcheurs de la localité. Malheureusement M. Poirier était parti la veille pour Langlade, cependant

comme la chose paraissait très urgente on a fait venir en toute hâte M. Eloquin, capitaine du Saint-Pierre, et la séance a commencé.

M. Revert de l'Île-aux-Chiens, un des acharnés contre la trappe, expose ses raisons, elles sont bien nulles: Un M. Benta, de Dantzie lui aurait dit récemment qu'il regrettait d'avoir mis de l'argent dans les trappes car la pêche avec les bateaux lui aurait plus rapporté.

Est-ce que cela veut dire que la trappe fait du tort à la pêche à la ligne de main? non assurément. Puis M. Revert craint que cette industrie soit accaparée par des capitalistes et qu'il n'y ait plus de place pour les petits-pêcheurs. Mauvaise raison encore M. Revert. Enfin M. Revert dit que les pêcheurs ne pourront pas avoir de trappes car chacun de ces engins coûte de 1,000 à 2,000 francs. Qui empêche les pêcheurs de s'associer à plusieurs pour avoir une trappe?

Le Maire de Miquelon expose à son tour à M. l'Administrateur que la pêche à la trappe ne peut en aucune façon nuire aux autres modes de pêche, il n'en veut pour preuve que ce qui se passe à Terre-Neuve; nos voisins sont des gens beaucoup trop avisés pour avoir autorisé les trappes, s'ils avaient acquis la certitude que cela puisse nuire aux autres pêcheurs, il cite le cas de Saint-Laurent où il est allé cet été, les pêcheurs de cette localité lui ont déclaré que cette année, sans la trappe et le filet, la pêche eut été désastreuse.

M. Eloquin qui a fait 20-30 fois tous les points de la côte dit la même chose, il a vu les trappes, les filets pêchant à côté de la ligne de main, tous ensemble, et tous rapportant du poisson.

Enfin après une longue discussion, les délégués de l'Île veulent bien concéder aux Miquelonnais le droit de tendre des trappes et filets *chez eux*, mais pas à Langlade ni à Saint-Pierre.

Le Maire de Miquelon proteste avec raison, il est inadmissible que les trappes soient autorisées à Miquelon et pas à St-Pierre, cela ne tient pas debout.

Enfin, M. l'Administrateur pour clore le débat, après avoir fait un éloge très flatteur de la population de l'Île-aux-Chiens a proposé de faire un référendum sur la question et de demander à tous les pêcheurs leur opinion par oui ou par non. Nous de-

mandons à M. l'Administrateur comment les 50 Miquelonnais et les bien plus nombreux pêcheurs Saint-Pierre, partis pour l'hiver au Canada pourront exprimer leur opinion, puisqu'ils ne sont pas là.

Nous croyons tout simplement que, comme Pilate, M. l'Administrateur veut avoir un semblant de raison pour se laver les mains de cette affaire en s'appuyant sur une opinion quelconque, or, en admettant que la majorité soit hostile à la trappe cela ne prouvera nullement que l'emploi de cet engin peut être préjudiciable à la ligne de main.

Nous prenons la liberté de rappeler à M. l'Administrateur que des intérêts très sérieux sont en jeu, le sort de la colonie dépend beaucoup de cette affaire. Nous savons que des armateurs, des industriels, se proposent de se procurer des trappes pour pêcher non seulement la morue mais encore la boëtte qui, on le sait abonde à certains moments sur nos côtes.

Or la boëtte, M. l'Administrateur, c'est le nerf de la guerre pour notre flottille de goëlettes locales, il faut donc bien se rendre compte qu'il n'y a pas que l'intérêt des petits pêcheurs en jeu.

Si les essais de pêche à la boëtte réussissent, et nous en avons le ferme espoir, d'autres trappes, d'autres filets seront achetés et on pourra, en face des résultats, servir pour demander plus que jamais l'établissement du frigorifique qui rendrait de si grands services à la colonie.

Quant aux petits-pêcheurs de l'Île, qu'ils se tranquillisent, rien n'est plus facile, si c'est nécessaire, de faire des règlements afin que les trappes et filets ne les gênent pas dans le libre exercice de leur profession; mais il ne faut pas qu'ils croient que la mer est uniquement pour eux et si, d'un côté nous admirons la manière dont ils travaillent, l'acharnement et la vaillance qu'ils mettent à la pêche, si désir qu'ils ont de réussir, nous ne pouvons, d'un autre côté, nous empêcher de trouver leur manière d'agir un peu égoïste. Dans cette affaire, comme dans tant d'autres, il faut de l'entente et des concessions mutuelles, nous espérons qu'on y arrivera. Les intérêts de tous sont respectables, mais il faut avant tout être justes.

Tout.... plutôt que l'apaisement.

M. Pompéi maire de Saint-Pierre, ayant, dans son rapport, fait appel à l'apaisement et à l'union de toutes les bonnes volontés, deux membres de la Chambre de Commerce, animés sans doute comme lui d'un réel désir de trouver une issue à notre situation plus que critique, sont allés le trouver afin de s'entendre avec lui sur les moyens à prendre en vue d'arriver à obtenir sans trop de retard les réformes souhaitées.

L'entente sur ce terrain était d'autant plus facile que leurs vues, à quelques divergences près, concordaient avec celles de M. Pompéi.

Cette démarche faite à son insu, n'a pas été, paraît-il du goût de M. Mazier, l'homme des divisions et des discordes. Habituel à se poser en travers de tous nos projets quels qu'ils soient, il ne pouvait voir d'un bon œil une partie de la Chambre de Commerce sympathiser en quelque sorte avec le Conseil Municipal actuel. Il n'ose pas encore crier à la trahison, mais ça viendra. En attendant, il voudrait faire croire que M. Pompéi est en opposition d'idées avec la Chambre de Commerce et qu'il a même attaqué dans son Rapport, M. Daygrand, le Président de cette assemblée.

M. Pompéi il est vrai, a engagé son Conseil municipal à ne pas voter son budget tant qu'il n'y aura pas une garantie suffisante que ce budget pourra être examiné au grand jour et non... en secret, par des gens que la population, à tort ou à raison, a chassés de la mairie, et qui plus est, ont fait le serment de ne rien dévoiler de ce que pourrait faire l'Administration contre les intérêts du pays. En agissant ainsi M. le Maire n'a fait que son devoir.

Voilà pourtant ce que M. Mazier appelle « administrer une volée de bois vert » au Président de la Chambre de commerce. Son but en ceci est évident: il voudrait que tous les membres de la Chambre de commerce prennent fait et cause pour leur Président afin d'empêcher tout rapprochement entre cette assemblée et le Conseil municipal.

Il sent bien que le terrain lui glisse de plus en plus sous les pieds et que tous les gens un peu sensés lui tournent le dos.

Mais si... ses derniers partisans eux-mêmes l'abandonnent, que va-t-il devenir? Pauvre Mazier!!! Pauvre Réveil!!!!... et surtout... pauvre Caisse!!!

Oh! non. Tout... plutôt que l'apaisement! Périsse la colonie plutôt que le Réveil!

Voilà Mazier!... Voilà le défenseur de la Vérité et de la Justice!... le grand Promoteur des intérêts du pays!

Ils sont trop verts

Si la lecture du "Réveil" est le plus souvent endormante, le dernier numéro, avec son article "Louis L'Inutile" a secoué d'un fou rire tous les habitants, jusques et y compris les actionnaires du Réveil qui n'ont pas pu s'empêcher de dire: Quel cu...lot!

Qui, en effet à St-Pierre, ne se souvient du beau tapage que firent, il y a trois ans, les partisans du Réveil pour faire élire M. Alcide Delmont à cette fonction de Délégué au Conseil Supérieur des Colonies au lieu et place de M. Louis Légasse.

C'était donc qu'ils estimaient, à ce moment, la dite fonction utile?... Mais oui, seulement, n'ayant pu décrocher la timbale ils disent, comme le renard de la fable: "Ces raisins sont trop verts."

Si M. Alcide Delmont avait été élu, nous verrions dans toutes les colonies du Réveil, s'étaler son nom orné des épithètes de grand — ce qui serait vrai, au moins pour la taille — de puissant, d'indispensable.

Quelle bonne foi! quelle impartialité! quel amour de la justice.

Et dire, ô logique, que le Réveil va peut-être dans quelques semaines, patronner un candidat à la délégation au Conseil Supérieur des Colonies; cela nous préserve de bons moments et nous serions les premiers à regretter qu'il n'en soit pas ainsi.

Le succès assuré de toutes façons de M. Louis Légasse n'en serait que plus éclatant.

Avec des adversaires de parti pris et de mauvaise foi poussés jusqu'à la sottise comme le sont les nôtres, on a la partie belle, toujours le succès se change en triomphe.

Les pauvres, ils ne savent que cracher en l'air pour que ça leur retombe dans le bec.

Le Conseil d'Administration et M. Louis LÉGASSE

Le Réveil trouve que la composition du Conseil d'Administration est déplorable, et il le signale en passant comme étant l'œuvre de M. L. Légasse.

C'est faire beaucoup d'honneur à notre Délégué, mais en admettant qu'il en soit ainsi nous n'avons pas la même opinion que le Réveil sur la composition de cette Assemblée.

Ce qui est vraiment déplorable c'est de voir M. l'Administrateur vouloir imposer aux représentants des corps élus par la population, l'obligation de prêter le serment de ne rien révéler de ce qui pourra se faire ou dire au cours des délibérations du Conseil d'Administration.

Cette prétention choque nos idées de liberté et la population en général a approuvé la conduite de nos maires, refusant comme portant atteinte à leur dignité, de prêter le serment qu'on leur demandait.

Le Réveil qui encore une fois n'envisage les questions, qu'au point de vue des personnalités, trouve admirable la conduite de M. Daygrand, aliénant la liberté des deux maires tandis qu'il trouve étrange celle des maires de St-Pierre & Miquelon et de l'Île aux Chiens se laissant expulser, plutôt que de perdre leur liberté de pouvoir.

Le Réveil St-Pierrais aurait-il oublié que jadis deux de ses grands amis se sont trouvés dans des circonstances absolument identiques?

M. Paul Mazier, maire de St-Pierre et M. Théodore Clément, Président de la Chambre de Commerce refusèrent jadis, comme membres du Conseil d'Administration, de prêter le serment que le Gouverneur de l'époque voulait leur imposer et ils eurent gain de cause.

XXX

Le dernier courrier nous apporte une bonne nouvelle.

La Cour de Cassation vient de casser l'arrêt du Conseil d'appel des Iles St-Pierre et Miquelon du 28 mars 1904 qui avait infligé une suspension de deux mois à M^e Pompéi, avocat.

Encore un souvenir des temps troublés qui s'efface.

Que diront MM. Michas et Gailhac de cet arrêt de la cour suprême?

Nos félicitations à M^e Pompéi, cela prouve une fois de plus que le bon droit finit toujours par triompher !

La Rédaction

Affaire Bousquet Mazier

Cette affaire s'est déroulée vendredi dernier devant le Tribunal Correctionnel de la Colonie, qui a condamné M. Mazier à cent francs d'amende sans sursis.

Nous ne faisons pas de commentaires !

Nous n'avons, en effet, ni à nous réjouir de cette condamnation ni à la blâmer !

Il n'y a que les chacals qui se nourrissent de cadavres !!

M. Mazier, paraît-il, aurait la prétention de se servir du "Réveil" comme d'un épouvantail à l'égard de ceux qui ne marcheront pas droit.

Le Monsieur avait déjà son revolver ; voilà maintenant qu'il veut foudroyer les gens avec sa feuille à cinq sous :

Gare la bombe !!!

M. Bousquet a montré qu'il ne la craignait pas.

Est-ce que vraiment d'autres en auraient peur ?...

Pas bête pourtant

Je suis malade comme un chien, j'ai une fièvre de cheval, et pourtant, je mange comme un loup et bois comme un canard.

Je dors comme une marmotte. Tel un lièvre mal couché je suis levé avant l'aube, si tôt habillé je sors et cours comme un lapin.

Je chante comme une cigale et travaille comme cent fourmis. Pour amuser mes mioches je fais des grimaces de singe, des gambades de chat, mais voilà, hier à l'enterrement de ma belle mère, j'ai pleuré comme un veau.

Quel aplomb bœuf !

UNE QUESTION

Le Réveil se plaint que la flotte des anciennes maisons Légasse, Houdouze et Sècheries de Port de Bouc, ne paient pas de droits de quai à leurs propres cales.

Le correspondant de cet estimable journal pourra-t-il nous dire combien les maisons Chuinard, Mignot, Lebuf, L. Coste & C^{ie}, Monier et Clément, paient de droits de quai quand leurs navires accostent à leurs cales ??

Éloquence.

Discours du Président à l'ouverture de la Ligue des Couins-Couins de Vassi-les-Melons.

Nombreux auditoire, beaucoup de monde et... des femmes.

Mesdames, Messieurs,
Je, Je...e...e...? e... e...! n'est-ce pas?
Je, heu... eu... eu...? (un auditeur parfaitement, faitement)... enfin... vous... ou?... ou... ils... nous!.. ou...? ou...? enfin... n'est-ce pas? (très-bien très-bien sur plusieurs bancs.) et puis!... c...c...c... enfin...? ... n'est-ce pas?... et voilà...! (applaudissement unanimes et prolongés).

Ce qu'il est éloquent c'bougre là, disaient en s'en allant les copains jaloux,

Poignée de: On dit.

On dit:

Que M. Mazier songerait sérieusement à mettre ses deux goëlettes en réparation afin de donner du travail aux ouvriers.

On dit :

Que M. Mazier, vu le malheur des temps et désirant mettre son journal à la portée

de toutes les bourses, aurait décidé qu'il ne se vendrait plus qu'un sou au lieu de cinq.

On dit :

Que M. Mazier, étant données les difficultés qu'éprouve le Conseil Municipal actuel à équilibrer son budget, serait tout disposé à lui venir en aide en leur vendant, au rabais bien entendu, toutes les vieilles pelles pioches ou bougies qui lui restent en magasin.

On dit enfin :

Que M. Mazier ne pouvant trouver de concurrent sérieux à opposer à M. Légasse pour les élections prochaines serait résolu en désespoir de cause, à poser lui-même sa candidature.

Mais ce ne serait que des: On dit, et seul l'avenir nous dira ce qu'il faut en penser.

Tribune libre.

Nous recevons datée de Montréal la lettre ci-dessous de notre ami Filibus.

Montréal, le 15 novembre 1906.

Monsieur le Directeur,

Je suis en possession des numéros de la « Vigie » que vous avez eu l'amabilité de m'envoyer.

Je viens aussi par hasard de mettre la main sur le « Réveil » et je m'aperçois que les réponses faites à mon article sont, comme toujours, à côté de la question.

Maintenant que je suis installé dans ce nouveau pays je vais répondre pour la dernière fois, car j'ai d'autres occupations plus sérieuses.

Je suis occupé à 2 dollars par jour dans une nouvelle fabrique de rasoirs, faits spécialement pour couper les poils du creux de la main, c'est moi qui suis chargé de la trempe et je vous assure que j'y mets tout mon savoir, car cet instrument est destiné à rendre de réels services à l'humanité.

Cependant quand le poil appartient à une personne ayant dépassé la cinquantaine, il paraît qu'il est trop tard, l'opération reste sans résultat, et je plains réellement les vieux qui sont atteints de cette infirmité.

Bien à vous
Votre tout dévoué
Filibus.